

contact@sophiedion-pourvous.fr

Madame, Monsieur,

Tout d'abord mon suppléant et moi même tenons à vous remercier pour votre engagement.

Par cet email, je vous adresse mes réponses synthétiques et me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire, car sur ce sujet comme pour les autres, c'est la concertation et le compromis qui nous permettent d'avancer collectivement dans l'intérêt commun.

. Vous engagez-vous à œuvrer pour que cette loi reste telle qu'elle existe à ce jour, sans lui faire subir de modifications ou d'exceptions qui la rendraient caduque ?

Comme évoqué de vive voix lors de nos rencontres, je suis très attentive à nos paysages et à notre environnement collectif. La servitude de marche pied est un élément indispensable de la loi auquel je suis très attachée, et que je ne rendrai aucunement caduque.

. Cette loi avait été complétée en 2015 lors de l'adoption de la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte [3] pour la compléter et associer la servitude à l'exigence de continuité. Ce complément a ainsi constitué une amélioration fondamentale. Or cette continuité est très souvent interrompue par le franchissement difficile ou même impossible au droit de divers cours d'eau. Pourriez-vous œuvrer pour compléter la réglementation par des dispositions prévoyant la nécessité des franchissements des petits cours d'eau en définissant les moyens et les conditions de leur mise en œuvre. Pour le cas particulier du Léman, nous pensons à l'ensemble des cours d'eau, la passerelle de la Dranse étant étudiée entre les 2 agglos dans le cadre de la Via Rhôna.

Qu'il s'agisse des habitants du Chablais ou de nos visiteurs, le sujet des déplacements à pied ou même à vélo le long du Léman est une priorité. Le projet de la Via Rhôna doit être le support et l'accélérateur pour le franchissement de la Dranse. La Région coordonne ce dossier. Son Président, Laurent Wauquiez, apporte son soutien à notre candidature. Nous travaillerons étroitement avec lui et ses équipes pour continuer de faire avancer ce projet.

. Pouvez vous agir pour que la signalétique de ce moyen de déplacement doux, par ailleurs touristique, soit de la compétence des 2 agglos ou du SIAC qui les regroupe et permette, comme le dit la directrice du conservatoire du littoral, un usage évident pour l'utilisateur ?

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'une compétence qui relève du

député. Cependant, le député doit intervenir pour sensibiliser les élus locaux à ces enjeux collectifs pour le territoire. Le Président de Thonon Agglomération est mon suppléant. Tout comme moi, il est convaincu de la nécessité d'accompagner la mobilité douce de la signalétique adaptée. Et nous veillerons à encourager le rassemblement des élus du Chablais pour avancer sur ce genre de question.

· Comment pensez-vous intervenir au niveau de l'assemblée de façon à influencer et mettre ces questionnements et l'évaluation de l'application de la loi au débat ?

Mon expérience au sein de la Présidence de la République et de l'Assemblée Nationale m'apporte une connaissance immédiate des circuits de décisions et des modes d'action au niveau national. Je saurai donc soumettre ces questionnements aux instances concernées et mobiliser les partenaires adéquats pour faire avancer ces questions.

Vous en souhaitant bonne réception,
Bien sincèrement,

Sophie Dion